



**Compte rendu du conseil Municipal du
17 décembre 2009**

Convocation le 11 décembre 2009.

L'an deux mil neuf, le 17 décembre, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 30, à la Mairie de Gadancourt.

Etaient présents :M. Noury, Mesdames de Meaux et Raffalli, Messieurs Chavanne, Dieuset, Ricci, Rackelboom.

Absent excusé : Mr Brénac.

Mme Raffalli est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 17 septembre 2009
- Approbation statuts du SIMVVO,
- Subvention Foyer du 3^{ème} âge d'Avernes,
- Panneaux de signalisation,
- SIBVAM,
- Employé communal,
- Autorisation dépôt permis de construire aménagement de la Mairie,
- C.C.3.V.V.
- Travaux 2010,
- Questions diverses.
-

Approbation du procès-verbal de réunion du 17 septembre 2009

Après lecture à l'assemblée du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2009 par M. le Maire, Monsieur CHAVANNE demande que la modification suivante soit apportée : «Pour valider l'arrêté du 21 septembre 2009 le Conseil Municipal a donné son aval pour procéder à l'incorporation des biens sans maître à la commune, à titre conservatoire pour la parcelle B31 et à titre définitif pour la parcelle B 140 ;

Après cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Approbation statuts du SIMVVO

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la nature des :

- article 13 : «Les cotisations des communes adhérentes et des familles sont déterminées chaque année par le comité»
- article 14 « Les dépenses mises à la charge des Communes par le Syndicat seront des dépenses obligatoires pour les Communes et pourront être, le cas échéant, inscrites d'office aux budgets communaux »

Le Conseil souhaiterait qu'un plafond d'augmentation soit fixé afin qu'aucune dérive financière ne puisse survenir.

Le Conseil demande qu'un courrier soit adressé en ce sens au Président du SIMVVO.

Pour rappel, aujourd'hui, les cotisations sont réparties en fonction du nombre d'habitants des communes.

Les membres du conseil municipal remettent à la prochaine réunion leur décision.

Subvention Foyer du 3^{ème} âge d'Avernes

Monsieur le Maire rappelle que la subvention actuellement accordée au Foyer du 3eme âge d'Avernes pour les villageois de Gadancourt souhaitant participer aux activités du Foyer du 3^{ème} âge d'Avernes est de 70 € par an et par adhérent.

Le Président du Foyer du 3^{ème} âge d'Avernes, présente à la Mairie de Gadancourt une facture de 185 € correspondant aux sorties réalisées par les deux adhérents.

Pour 2009, Monsieur le Maire suggère que l'on respecte l'engagement de notre accord passé antérieurement à savoir une subvention de 70 € par adhérent et demande au Conseil de décider s'il veut continuer à subventionner le Foyer et pour quel montant ou cesser toute subvention.

Le Conseil après réflexion et concertation, propose d'étoffer les offres de sorties faites par la municipalité elle-même en les organisant pour tous et non plus uniquement pour les plus de 60 ans.

Après délibération, le Conseil vote par 5 voix contre 2 la suppression de la subvention pour les années à venir.

Panneaux de signalisation

Monsieur le Maire signale que la Gendarmerie a informé les Maires du canton de l'illégalité de la limitation de vitesse pratiquée dans les villages, à savoir 30 kms. En effet, seules les zones bien ciblées et très délimitées peuvent en bénéficier, le village entier ne pouvant être limité à moins de 50 kms/h.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil la modification afin d'être en conformité avec la loi. Le Conseil approuve totalement ce changement.

Monsieur le Maire revient sur la nécessité de déplacer le panneau d'entrée du village de la commune (côté des allées) et de le remettre à son emplacement initial au niveau du mur de l'enceinte du château rappelant que l'entretien des routes avant panneau indicateur est à la charge de la C.C.3.V.V. et après le panneau à la charge de la commune.

SIBVAM

Le dernier compte-rendu du SIBVAM en date du 17 novembre 2009 a été préalablement remis à l'ensemble des Conseillers.

Monsieur le Maire le commente et reprends les dires du Président du SIBVAM : à savoir que le projet de digue a été réalisé et voté par les membres de la précédente mandature ; que le vote qui a été demandé à l'équipe présente n'était que pure forme puisque le projet avait reçu

l'approbation de l'ensemble des acteurs et des différentes administrations. Le projet était donc bouclé. Pourquoi alors avoir fait voter une deuxième fois les Maires et Conseillers actuels de l'actuelle mandature !

Monsieur Romuald Cosson, du PNR et Environnement de l'Eau, avait présenté à l'ensemble des membres du Conseil un diaporama sur le Contrat de Bassin de l'Aubette à Meulan lors du Conseil Municipal du 16 septembre dernier. Son intervention avait pour but de sensibiliser les élus à la nécessité de procéder à un traitement des eaux afin d'en assurer un avenir les plus favorables possibles aux générations suivantes.

L'ensemble des membres du conseil n'avait pas manqué de faire part de leur désaccord sur ce projet, en soulignant d'ailleurs qu'un vote négatif avait été émis le 2 octobre 2008 lors de l'enquête publique du 8 septembre 2008. Monsieur Cosson avait paru sensible aux observations faites notamment celle relative à la prise en charge des frais d'entretien par la commune d'implantation alors même que celle-ci n'est pas d'accord.

Or, à travers le compte-rendu de cette réunion, le Conseil se rend malheureusement compte qu'il n'en est rien puisque ce dernier intervient «en demandant que l'impact de membres du bureau du syndicat ne soit pas remis en cause et indique que le dossier est passé par tous les services de l'état auprès des gens de métiers et qu'il a été approuvé».

Monsieur le Maire avait soumis au Conseil du 17 septembre la possibilité de demander l'autorisation de quitter le SIBVAM compte tenu du peu de considération que fait ce syndicat de l'avis de la commune et de l'absence totale d'effet sur le terrain des modifications pourtant acceptées par le Préfet requérant l'établissement de nouveaux plans concernant le projet de digue implanté sur la commune.

La question a donc été soumise au vote lors de la réunion du 17 novembre et refusée par l'ensemble des membres du syndicat, les deux votes pour le départ étant ceux de la commune elle-même.

Compte tenu des attaques dont Madame de Meaux a fait l'objet au cours de cette réunion par le Président du SIBVAM, Monsieur Xavier Lerdu, Madame de Meaux lit aux membres du Conseil un droit de réponse qu'elle souhaite faire auprès du Président du SIBVAM.

Nous restons très vigilants sur ce dossier.

Employé communal

Lors d'une réunion de l'Amicale des Maires du 19 novembre, Monsieur Lambert, Secrétaire Général de la Préfecture a présenté le C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) permettant aux communes d'employer un salarié sous contrat renouvelable deux fois, pour un coût de 160 € par mois pour 20 heures de travail hebdomadaire..

Monsieur le Maire demande l'autorisation de présenter un dossier au Pôle Emploi et de se mettre à la recherche d'une personne convenant à la fonction.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord à l'unanimité.

Autorisation dépôt permis de construire pour l'aménagement de la Mairie

Monsieur le Maire, après avoir remis les plans de réaménagement de la Mairie, requiert auprès des élus l'autorisation de déposer le permis de construire pour l'aménagement de la

Mairie, tout en rappelant qu'un permis est valable trois ans, ce qui permettra à la municipalité de gagner du temps en attendant les subventions dans le cadre du contrat rural.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accorder cette autorisation.

C.C.3.V.V.

Madame de Meaux fait un point sur les affaires actuellement en cours au sein de la C.C.3.V.V. et tout particulièrement sur le Développement économique.

Madame Raffalli, en charge de la petite enfance, fait également un point sur la situation de la Commission «Petite enfance et Séniors», puisque, lors du conseil communautaire à huis clos du 3 décembre dernier, cette commission a exprimé le souhait qu'une commission «Petite enfance» soit conservée et une commission «Séniors» soit créée, estimant que la partie «Séniors» ne pouvait pas être traitée correctement, compte tenu du travail que représente la partie «Petite Enfance». La commission actuelle a proposée que Madame Christine Cordier de la Commune de Us reprenne la commission «Petite Enfance», tandis que Monsieur Jean Ramboz de la Commune de Seraincourt se chargerait de la partie «Séniors».

Monsieur Michel Noury, en charge de la Commission «Voierie» se dit satisfait des travaux des deux routes réalisées par l'intercommunalité (réfection des routes du Golf et des allées). Il signale que la route des Allées va d'ailleurs être reprise au printemps par la société routière ce qui permettra de panser les effets de l'hiver.

Travaux 2010

Monsieur le Maire demande que les élus réfléchissent aux travaux à prévoir afin de les provisionner au budget de 2010.

Il rappelle que le contrat rural prévoit l'aménagement de la Mairie, le pavage de chaque entrée de la rue des Faubourgs et de la rue Octave de Boury. Un TRASERR sera mis en place pour la réfection de la chaussée de la rue des faubourgs.

Questions diverses

- Boucles du Vexin : il a été confirmé à la commune de Gadancourt que l'ancienne voie ferrée garderait son caractère de chemin pédestre et qu'une bande verte serait aménagée.

- ADSL et couverture de téléphone portable : Madame de Meaux note qu'internet reste trop lent et que la couverture du téléphone portable n'est pas optimisée.

Monsieur le Maire signale que France Télécom est revenu vers lui pour trouver un éventuel emplacement sur la commune, mais que, du fait que tous les bois sont classés, la pose d'une antenne ne sera pas autorisée. Il reste toujours à favoriser le projet d'implantation d'une antenne dans la cheminée de l'ancienne distillerie à Frémainville,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire